

PROCES VERBAL

du Conseil Municipal du 19 Juillet 2017

Le dix-neuf juillet deux mille dix-sept à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Daniel CEZARD**, Maire.

Etaient présents : Daniel **CEZARD**, Maire – Hugues **SCHIAVO**, Adjoint – Anouck **MICHEL**, adjointe - Jean-Marc **DAMAIS**, adjoint - Gabriel **COUTHON** - Ntelo **KINZONZI** – Chantal **MAJO** – Annie **FERNANDES** – Éric **RABATEL** – Anne-Sophie **REVENU MAGOTTE** – Thomas **PICHEROT** – Cindy **MARREL**.

ABSENTS et excusés. Gisèle **GAUDET** - Claude **JOLY** – Anne-Laure **VERGER**.

POUVOIRS : Claude **JOLY** à Gabriel **COUTHON** – Anne-Laure **VERGER** à Daniel **CEZARD**.

Secrétaire de séance : Cindy **MARREL**

Date de la convocation : 12/07/2017

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Délibérations

1. Décision modificative N° 1 Budget investissement
2. Subventions aux Associations
3. Autorisation d'acquisition de terrain

Compte rendus des comités consultatifs

Compte rendus de commissions VDD et de syndicats intercommunaux

Informations et questions diverses

Délibération D14_2017

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à une erreur de numéro de compte concernant des dépenses d'investissement sur les exercices 2015, 2016 et 2017, il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Augmentation de crédits :

Comptes	Recettes	Dépenses
217534	14 504.00	
21757	1 457.00	
21758	10 477.00	
21534		14 504.00
21578		1 457.00
2158		10 477.00
TOTAL	26 438.00	26 438.00

Réalisation budgétaire :

Titre	217534	14 503.74	Mandat	21534	14 503.74
Titre	21757	1 456.51	Mandat	21578	1 456.61
Titre	21758	10 476.88	Mandat	2158	10 476.88

Modification des prévisions de crédits budgétaires 2017

21728	- 2 000.00	→	2128	+ 2 000.00
217534	- 18 000.00	→	21534	+ 18 000.00
21757	- 2 000.00	→	21578	+ 2 000.00
21758	- 2 000.00	→	2158	+ 2 000.00

Le budget d'investissement 2017 s'équilibre en recettes et dépenses à : 1 084 652.20 €.

Délibération D15_2017

Objet : ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le propriétaire du terrain cadastré B 1134, pour une superficie de 986 m², propose de nous vendre ce terrain qui pourra être utilisé comme parking à proximité de la salle des fêtes.

Ce terrain de par sa configuration et du fait de la présence d'un pylône ne peut pas être utilisé pour la construction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de ce terrain

- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces administratives, juridiques et comptables en rapport avec ce dossier,

- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget de l'année.

Délibération D16_2017

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors du budget primitif 2017, il a été voté une enveloppe de 13 000.00 € au compte 6574 pour les subventions versées aux associations.

La commission des finances qui s'est réunie le 20 juin a étudié les dossiers de demandes des associations, leurs résultats comptables et leurs projets pour cette année 2017.

Elle propose donc d'octroyer, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION
A.C.C.A	100.00
A.D.M.R. AIDE MENAGERE	1 500.00
A.D.M.R. AIDE FAMILIALE	500.00
A.S.C Association Sportive et Culturelle	1 300.00
S.I.A.D Soins Infirmiers à Domicile	200.00
B.C.F.D.	1 600.00
CLUB DU BON TEMPS	150.00
COMITE DES FETES	650.00
COMITE DES FETES Subvention exceptionnelle fête de la musique	1 000.00
HONNEUR A NOS AINES	900.00
LA BOULE FAVERGEOISE	100.00
LA BOULE FAVERGEOISE Subvention exceptionnelle concours national	500.00
SOU DES ECOLES	600.00
SOU DES ECOLES Subvention exceptionnelle sortie calèche	200.00
D.D.E.N	20.00
AMICALE DU PERSONNEL	1700.00
TOTAL	11 020.00

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité, **ACCEPTE** les propositions de la commission des finances, **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires, **DIT** que les crédits ont été votés au BP 2017 compte 6574.

COMITE CULTURE : Anouck MICHEL

La commission a effectué un bilan de la fête de la musique en soulignant les points positifs concernant en premier lieu les partenaires, Comité des Fêtes, commission Culture et Sono Venus Team. Les musiciens et groupes ont été ravis de l'accueil qui leur a été réservé ainsi que de l'organisation de la soirée. Merci à tous les bénévoles et participants.

Pour les points négatifs, il a été remarqué le peu de monde au bal des enfants, à voir s'il sera conservé l'année prochaine et comment mieux communiquer aux parents et aux enfants. Il faudra également améliorer la communication à l'extérieur de la commune et peut-être un peu plus tôt.

Une idée de création sous forme de concours, d'un logo spécial « Fête de la Musique à Faverges » est à la réflexion pour accompagner la communication et les différents supports relatifs à la fête.

L'année prochaine elle aura lieu le vendredi 15 juin 2018.

A présent, cap sur l'évènement de la commémoration de la guerre 14/18 avec le théâtre de la Ficelle pour le mois de novembre et la finalisation de l'organisation de la soirée « courts métrages » sans oublier, la fête du livre.

SEMAINE SPORTIVE : Jean-Marc DAMAIS

Bilan extrêmement positif concernant l'effectif au maximum (45 enfants), la prise des repas dans un lieu fermé en commun avec le centre de loisirs de la Bâtie, avec un encadrement adapté. Bravo à Yohan et Lucie, les deux éducateurs sportifs et à tous les bénévoles présents tout au long de cette semaine et à l'équipe de la Médiathèque pour leur intervention pendant le temps de repose après le repas.

Il y a eu un très bon retour de la part des enfants.

Une réunion sera organisée avec tous les acteurs, elle sera suivie d'un moment convivial.

ECOLES : Hugues SCHIAVO

Suite au décret sorti le 28/6, laissant la possibilité aux communes de demander une dérogation afin de revenir à la semaine des 4 jours, nous n'avons eu aucune demande officielle en ce sens, ni des parents, ni des enseignants. Il a donc été décidé de ne rien changer pour la rentrée 2017/2018.

Sur le territoire des Vals du Dauphiné, 7 communes sur 37 ont décidé de ne rien changer. Au niveau national, 1/3 seulement reviennent à la semaine des 4 jours.

MARCHE PRODUCTEURS : Hugues SCHIAVO

Suite au succès de la première édition, il est prévu que le marché producteurs se fera le samedi 2/9 au soir. Tous les producteurs sont d'accord pour revenir ainsi qu'un nouveau boulanger de St Victor de Cessieu. Nous devons communiquer assez rapidement avec une distribution de flyers créés par Anouck.

BATIMENTS : Jean-Marc DAMAIS

Les devis pour les travaux de peinture à l'école maternelle et aux vestiaires de la Halle ont été signés, les travaux vont être faits par l'entreprise FESSON.

Le toit sud de l'église sera fait par l'entreprise COLLONGE.

Concernant la rénovation de la Croix de l'entrée du Château, Jean-Marc DAMAIS doit reprendre contact avec l'artisan.

VOIRIE : Éric RABATEL

La réunion publique du 7/7 concernant les travaux d'aménagement sécurité au carrefour Chandriat/chemin des Amoureux et la sortie de la salle des fêtes a réuni environ 25 personnes. M. Salomon technicien des VDD était présent.

A la présentation des deux projets, quelques questions ont été posées sur l'efficacité et quelques inquiétudes pour la circulation des engins agricoles.

Pour ces deux projets, le département subventionne à hauteur de 50% et l'état par le biais de la DETR nous aide à hauteur de 20 %.

Le technicien des VDD a prévu de revenir sur le terrain fin juillet.

La commission voirie des VDD est reportée à fin août.

PLUI : Daniel CEZARD

Le PADD Projet d'aménagement et de développement durable avance. Un projet de zonage commence avec des nuances sur certaines zones où il faudra certainement diminuer les surfaces constructibles

conformément aux directives du SCOT. Une discussion est en cour entre les VDD et le SCOT afin que les constructions de logements sociaux ne soient pas prises en compte dans les calculs.

Il y a deux principes à retenir :

- aucun rajout de terrain à construire,
- privilégier les quartiers ayant l'assainissement collectif et les aménagements de voirie.

Question posée par Thomas PICHEROT, concernant le dispositif « voisins vigilants » où en est Faverges. Une information pourra être faite par le biais du Flash Infos mais la mairie n'a pas donné suite pour s'inscrire dans ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
GAUDET Gisèle	4 ^{ème} Adjointe	Absente
JOLY Claude	Conseiller municipal	Absent et excusé a donné pouvoir à G. COUTHON
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	Absente et excusée a donné pouvoir à D. CEZARD